

Circulaire d'information

INFCIRC/1256

29 octobre 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 23 octobre 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-144578

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

La Fédération de Russie continue à mener des actions qui menacent la sécurité nucléaire de l'Ukraine. Les incidents ci-après ont été constatés :

- Le 6 octobre 2024 : deux drones Shahed-136 ont été observés aux alentours de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud dans le district de Voznesensk (région de Mykolaiv).
- Le 10 octobre 2024 : trois drones Shahed-136 ont été détectés à proximité de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud dans le district de Voznesensk (région de Mykolaiv).
- Le 14 octobre 2024 : plusieurs drones de type Shahed-131 et Shahed-136 ont été repérés en vol dans le district de Voznesensk (région de Mykolaiv), à proximité de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud.
- Le 16 octobre 2024 : de multiples drones de type Shahed-131 et Shahed-136 ont été observés en vol à proximité de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud dans le district de Voznesensk (région de Mykolaiv).

Le déploiement continu et délibéré par la Russie de drones à proximité des centrales nucléaires ukrainiennes accroît considérablement le risque qui pèse sur la sûreté nucléaire. La présence de drones à proximité immédiate de zones sensibles augmente le risque d'endommagement des installations nucléaires. Même des incidents mineurs pourraient perturber le fonctionnement stable des réacteurs nucléaires ou des systèmes associés, et risqueraient d'entraîner des rejets radioactifs incontrôlés.

Si l'activité de drones causait un accident nucléaire, les conséquences de celui-ci pourraient dépasser les frontières de l'Ukraine et exposer les régions et les pays voisins à de grands risques. Un tel incident pourrait avoir des effets catastrophiques sur l'environnement et la santé publique, qui toucheraient des millions de personnes dans toute l'Europe et au-delà.

Les actions de la Russie constituent des violations directes des principes fondamentaux de la sûreté nucléaire énoncés par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce mépris flagrant porte atteinte aux normes de sûreté nucléaire mondiales et crée un précédent dangereux pour d'autres conflits qui mettraient en jeu des infrastructures critiques du secteur de l'énergie.

Les attaques de drones à proximité des centrales nucléaires compromettent le fonctionnement continu et sûr du secteur énergétique ukrainien. Toute perturbation de ces installations pourrait nuire à l'exploitation sûre des centrales nucléaires ukrainiennes.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

Secrétariat de
l'AIEA

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 23 octobre 2024